Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

Avril 2016

N° 105

N° ISSN : 1954-9652

Dans ce numéro :

Les élèves du RPI de Fleury-La-Bloutière au barrage du Gast.	*1, 6, 11*
Le moulin de Villedieu et la fabrique de canons.	*2*
L'éco-randonnée de Montabot.	*3, 7*
Bénévoles et élus du secteur de Saint-Sever se plongent dans la thématique cimetière et patrimoine funéraire.	*4, 8, 10, 12*
Stimulation et concurrence : exemple des fondeurs de cloches de Landelles et de Villedieu.	*5, 9*

Autre restitution historique et patrimoniale du territoire sur lequel nous nous sommes ancrés depuis les années 2000.

Cette publication démontre une fois de plus la richesse toute en discrétion de ce terroir.

Les élèves du RPI de Fleury-La-Bloutière au barrage du Gast

Quarante enfants du regroupement pédagogique Fleury-La-Bloutière en compagnie de trois de leurs professeurs et des parents d'élèves volontaires pour l'encadrement, se sont intéressés au barrage du Gast dans le cadre d'un projet d'école centré sur l'eau. La Sienne, un fleuve d'environ 74 km, prend sa source dans la forêt domaniale de Saint-Sever, au lieu-dit « les noues de Sienne », pas très éloignées de la maison forestière et de l'Hermitage. Le cours d'eau, du fait d'un parcours très court, dans un espace relativement bien protégé, présente à sa naissance une bonne qualité d'eau. La Sienne nait toute proche du bassin versant de la Vire. Les sols sont façonnés sur un modelé lourd sur granits précambriens et primaires. Les extraits de cartes géographiques : Mariette de la Pagerie (avec approbation du roi en 1689) ; Cassini (dernier quart du 18e siècle) apportent d'intéressantes informations sur les rivières, les vallées, la toponymie. Les plans d'assemblage du cadastre des communes du Gast (1832) et de Saint-Sever (1831) apportent d'intéressantes notions sur les paysages, les occupations des sols.

Le Gast (la gâtine) : évocation des défrichements de la forêt.

Saint-Sever : nom d'un religieux du 4e siècle après Jésus-Christ.

La Sienne : nom d'origine gauloise (comme la Seine, la Sénène, La Sélune, la Sinope).

Les forts besoins en eau destinée à la production d'eau potable ont encouragé les élus des Conseils généraux des départements de la Manche et du Calvados à réfléchir sur ces ressources en eau dès 1974. La période de sècheresse très aigüe en 1976 a accéléré cette réflexion qui aboutit à la création en 1982 d'une « entente interdépartementale du centre du bocage normand ». Des études de faisabilité sous la conduite du SCR dans le cadre « du schéma d'aménagement des eaux », orientèrent les élus sur un site adapté à la mise en œuvre d'une retenue hydraulique au niveau du secteur de la Houssière dans la commune du Gast. La Sienne à cet endroit sert de limite territoriale entre les communes de Saint-Sever et du Gast. Soixante-cinq hectares de terres, en prairie ou boisées, furent négociés auprès des propriétaires dès 1984 et au 9 janvier 1986, l'ensemble des parcelles qui allaient être submergées était acquis. Un concours d'ingénie-

Le moulin de Villedieu et le four banal transformés pour apporter leur contribution dans l'usinage et la fabrique de canons

Le tome 2 de l'ouvrage de Joseph Grente et Oscar Havard, sous le titre « Villedieu-les-Poëles, sa commanderie, sa bourgeoisie, ses métiers » fait état au chapitre 6 : travail patriotique ; fonderie de canons, d'une pièce répertoriée aux archives départementales de la Manche. Une autre copie se trouve dans les archives du dossier paroissial de Villedieu. S'agit-il d'un seul et même document ? C'est peu probable car la pièce conservée dans le dossier paroissial n'est pas estampillée des archives départementales de la Manche et elle porte un signé bleu apportant la précision diplomatique du contenu de la pièce comme on en trouve fréquemment sur de nombreux documents anciens des archives diocésaines. Plusieurs exemplaires de cet arrêté ont-ils été copiés ? C'est probable et c'est ce qui nous permet d'avoir encore maintenant dans nos mains cette pièce. L'essentiel étant que la conservation de ce document soit assurée.

Je décide de transcrire l'intégralité du document dont une transcription a été faite dans l'ouvrage précité à l'exception de quelques lignes sans doute jugées peu utiles mais que je préfère vous restituer en intégralité. La voici, je cite « 3 mars 1794 / Au nom du peuple français. / Liberté, égalité, unité et indivisibilité de la République, fraternité ou la mort.

Nous représentant du peuple envoyé par la Convention nationale dans les départements de la Manche et du Calvados, vu la pétition présentée par les membres du Comité des armes établi à Villedieu, district d'Avranches, département de la Manche, tendant à ce que l'établissement d'une fonderie de canons, déjà commencée dans cette commune, soit affermie, et que, pour favoriser les travaux, il soit accordé audit Comité, un moulin et un autre bâtiment voisin nécessaires au forage qu'au perfectionnement du travail de leur fonderie, considérant

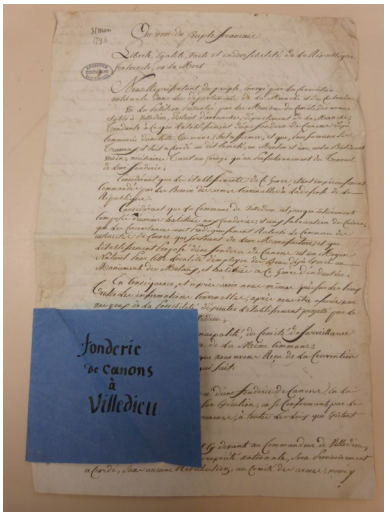

que les établissements de ce genre, étant impérieusement commandés par les besoins des armes convenables à la défense de la République, considérant que la commune de Villedieu est presque entièrement composée d'ouvriers habitués aux fonderies et aux fabrications du cuivre, que les circonstances ont prodigieusement ralenti le commerce des ustensiles de cuivre qui sortaient de deux manufactures, et que l'établissement proposé d'une fonderie de canons est un moyen naturel pour cette localité d'employer des bras déjà exercés au maniement des métaux, et habitués à ce genre d'industrie. En conséquence et après avoir nous-mêmes pris sur les lieux toutes les informations convenables et après nous être assurés par nos yeux de la possibilité d'exécuter l'établissement projeté par les Comité des armes de Villedieu ; de l'avis de la Municipalité, du Comité de surveillance et la Société populaire de la même commune ; en vertu des pouvoirs que nous avons reçu de la Convention nationale, arrêtons ce qui suit : article 1er : l'établissement commencé d'une fonderie de canons en la commune de Villedieu aura son exécution, en se conformant, par le Comité des armes et les entrepreneurs, à toutes les lois qui existent à ce sujet ;article 2 : le moulin appartenant, ci-devant au Commandeur de Villedieu de l'Ordre de Malte, devenu propriété nationale, sera provisoirement accordé, sans aucune rétribution, au Comité des armes pour y établir les machines à forer et les usines nécessaires, ainsi que la maison voisine appartenant également à la République où était ci-devant un four banal destiné à servir d'atelier pour le perfectionnement des ouvrages ; article 3 : lesdits deux bâtiments resteront au pouvoir de l'entrepreneur de fabrication de canons de Villedieu chargés de leur entretien et de toutes les réparations et améliorations nécessaires jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, et ce pendant que ladite fabrication sera jugée nécessaire à la République, après lequel temps les entrepreneurs seront tenus de les remettre à qui de droit pour qu'il en soit disposé comme pour tous les autres domaines nationaux ; article 4 : les entrepreneurs s'arrangeront de gré à gré avec les locataires desdits bâtiments pour s'en procurer la jouissance en se conformant à la loi ; article 5 : les administrateurs du département de la Manche et du district d'Avranches consentiront l'exécution du présent arrêté et l favoriseront de tous les moyens qui sont en leur pouvoir ; article 6 : les entrepreneurs et le Comité des armes de Villedieu tiendront l'activité de leur établissement de fonderie de canons et dans le cas où les travaux viendraient à cesser, les bâtiments concédés rentreraient en la possession de la République et les administrations du département de la Manche et du district feraient toutes les diligences nécessaires pour en disposer selon la loi ; l'Agent national près le district d'Avranches est chargé de surveiller l'exécution du présent arrêté et de nous rendre compte, tous les quinze jours, de l'état et des progrès de l'établissement qui en est l'objet ; copie du présent sera envoyée au Comité de salut public de la Convention nationale, fait à Avranches le onze germinal de l'an deux de la République, une et indivisible. Signé : Bouret et plus bas : E Thinon (?), secrétaires. Certifié conforme à l'original par les membres du Comité des armes soussignés. Villedieu le 13 germinal, l'an deux de la République française, une et indivisible, JF Besnou.»

Eco-veille de la randonnée à Montabot

« par monts et par vaux et de rus en rus»

Date : lundi de Pâques 28 mars 2016.

Heure : 9 heures.

Météorologie : temps calme après la tempête de la nuit jusque très tôt le matin. Ciel nuageux, quelques petites fines pluies très courtes au grès des nuages, vent assez fort en courtes rafales.

Nombre de participants : 5

Rendez-vous devant la mairie de Montabot.

Toilettes publiques ouvertes à la mairie

Montabot, un toponyme qui évoque les hauteurs, les collines, la butte, le Mont Thabor. Parmi les sites et lieux d'histoire notons : l'église Notre Dame et la dédicace du curé Duval Destin, la Giffardière, belle propriété privée du 15e-16e siècle ; la Pâture, un cimetière ouvert à la fin du 18e siècle et réservé à la communauté protestante ; le moulin de la Cavée ou de Montabot ; la croix saint Jacques, le vieux presbytère et autres lieux.

Après avoir hésité jusqu'à la dernière heure, mais devant le fait que la tempête s'était bien calmée, tout en sachant que nous étions sous le régime d'une alerte orange, nous quittons la mairie, traversons la route départementale sur le passage clouté, longeons le cimetière par la gauche et empruntons la petite route D 208 en direction de Beaucoudrey sur quelques centaines de mètres. Nous remarquons au passage le profil de l'église de plan cruciforme, le monument aux morts, les trois ifs du cimetière : deux qui se dressent de part et d'autre du portail ouest et le plus jeune (if 2000) à la barrière sud). Un bâtiment rural ancien, sur la gauche, présente un intéressant caractère. Nous tournons ensuite à gauche en direction du village du Rambu et empruntons ce chemin bitumé sur quelques dizaines de mètres avant de tourner à droite et monter cette voie jusqu'à son aboutissement sur un autre chemin que nous empruntons à gauche. C'est un chemin encaissé, puis de terre qui nous met en face du Mont Robin, notre premier objectif. Sur notre gauche le paysage se dégage et nous laisse entrevoir la bruyère du Hamel Castel. Le chemin de terre, ouvert dans un premier temps se transforme en un chemin taluté et planté d'essences bocagères. En effet c'est le moment des Ficaires, des premières feuilles d'Orchis, des Stellaires, etc. Quelques trous, ici où là doivent facilement se remplir d'eau et malgré les pluies de la nuit, l'assiette est restée praticable. Un premier puis un second coude qui s'ouvre sur un vallon avec un bois à droite. L'assiette du chemin est plus humide, plus difficile, plus spongieuse. Plus on descend et plus c'est humide. Un obstacle de taille doit être franchi : c'est un arbre qui s'est couché de tout son long dans le sens de la longueur du chemin. Cet obstacle est contourné par le franchissement d'un talus et la traversée d'une prairie parallèle jusqu'au ruisseau plus bas. Des buis au feuillage persistant apportent quelques notes de vert. De rus en rus nous franchissons ces ruisseaux où les eaux dévalent pour rejoindre la rivière en fond de vallée. Une belle fontaine abandonnée s'élève sur le flanc du chemin, sur notre droite. Arrivés au croisement, nous tournons à droite sur quelques dizaines de mètres, puis aussitôt à gauche nous entrons sur une petite route goudronnée. C'est le début de l'ascension. La forte concentration de gui dans les pommiers nous étonne, sur notre droite. Elle aurait peut-être fait le bonheur des druides il y a bien longtemps. Mais est-il aussi magique dans les chênes !

La vue sur le paysage, au niveau de l'entrée du Val Hubert, que nous laissons sur notre gauche pour poursuivre notre montée, offre de belles perspectives sur le site des temples du Chefresne sur le territoire nouveau de Percy-en – Normandie que l'on peut apercevoir avec leur silhouette familière tout comme celle des pylônes de la THT et la concentration des éoliennes qui défigurent cet impressionnant paysage. Le moulin Girard présente sa silhouette tout en bas de la vallée ainsi que la peupleraie de la Bévinière. Finalement, des paysages en constante évolution, pour le meilleur comme pour le pire. Nous continuons cette ascension en direction de la butte sans l'atteindre dès maintenant puisque nous tournons à gauche pour entrer dans un petit chemin de terre, avant le bâtiment de tôles vertes. Cet étroit, chemin taluté, planté, offre un abri sûr sur ce site particulièrement exposé aux vents. Une belle descente, des paysages de bocage et de nombreux et beaux plants de buis, isolés ou alignés pour former des haies, ponctuent ce paysage local. Arrivés au terminus de ce chemin

Bénévoles de l'AVPPS et élus de Saint-Sever se plongent dans les cimetières

Par une belle journée du vendredi 11 mars 2016 pas moins de 25 personnes se sont déplacées au pôle culturel de Saint-Sever à l'invitation d'Annick Ordronneau et des bénévoles de l'association de valorisation du patrimoine en pays séverin, pour y consacrer une journée bien remplie sur le thème du cimetière. Parmi les sujets abordés il y eut le rôle et la destination du cimetière ; ses origines ; les principaux textes législatifs ; les translations ; la gestion du cimetière ; les équipements obligatoires ; les contrats de concession ; les reprises de sépultures ou des concessions réputées abandonnées ; les opérations funéraires ; la préservation paysagère et architecturale des cimetières ; les sépultures ou les monuments protégés soit au titre de la loi de 1913 ou des tombes inscrites au patrimoine privé de la commune tant pour l'art que pour l'histoire ; et pour conclure, après le déjeuner, une visite du cimetière de Saint-Sever.

Une partie des participants

Le cimetière de Saint-Sever est un site qui à l'origine se trouvait autour de l'ancienne église paroissiale identifiable aujourd'hui par le clocher qui en fut conservé. Cette église jouxtait l'abbatiale de l'abbaye et des moines bénédictins autrefois. Ce cimetière, clos de murs, fut délocalisé quelques années avant la révolution française puisque la premier acte de sépulture est daté du 19 octobre 1786 où le corps de Catherine Auvray en son vivant femme de feu Jean Eudes, décédée d'hier, âgée de 55 ans, fut inhumée dans le nouveau cimetière par l'abbé Lemonnier, alors curé. J'avais, par ailleurs, relaté dans le journal de l'association de juin 2012 (n°56) que le nouveau cimetière avait été bénit le 24 septembre 1786. Je n'ai pas réussi à percer la procédure employée pour la translation des morts du vieux cimetière vers le nouveau site. Il était encore affermé dans les années 1820. Mais il est certain qu'il y eut vente, au moins d'une partie du vieux cimetière, d'après les actes de vente enregistrés sous seing privé à Villedieu du 6 brumaire de l'an 9 de la République en faveur de Bertrand Lemonnier, acquéreur et du partage en trois lots dudit cimetière le 22 brumaire de l'an 11 de la République des biens dudit Lemonnier, au même bureau (voir même journal de juin 2012). Le tombeau de maître Jean-Baptiste Flaux, avocat au Parlement de Paris, syndic perpétuel de messieurs les avocats de la cour des aides de Rouen, Commentateur de la Coutume de Normandie, décédé le 21 mai 1783 âgé de 73 ans 6 mois (photo faite le 28 août 2010), conservé au musée du granit de Saint-Michel-de-Montjoie, est un autre indicateur, car il révèle l'existence hors-sol d'au moins un magnifique tombeau. Le cartel précise que ce tombeau n'a jamais quitté Saint-Manvieu, que son creusement n'est pas celui d'un sarcophage mais un artifice technique pour rendre le tombeau transportable et qu'il est signé « JA et P Eude fecerunt ». Ce personnage, décédé, âgé de 72 ans, en son hôtel du village de la Fosse, muni des sacrements de l'église, fut inhumé dans le cimetière de Saint-Sever le lendemain de sa mort et ses funérailles furent présidées par le sieur curé de La Colombe (Fleury) dont le prédécesseur avait été maître Renault Georges Flaust, en présence d'un nombreux clergé, curés et vicaires, issus des paroisses de Landelles, Mesnil-Caussois, Sept-Frères, Courson, Champ-du-Boult, Saint-Aubin-des-Bois, Morigny, Clinchamps et du sieur curé de Saint-Sever (image 457/612 des BMS de Saint-Sever, archives départementales du Calvados, en ligne).

Le site délocalisé se présente sous une forme régulière, divisée en quatre îlots par des allées maîtresses qui se croisent et se relient les unes les autres par une voie de contournement. Au croisement central, une haute croix a pris sa place traditionnelle. Cette croix fit l'objet d'un projet de travaux par A. Rioult, granitier, le 7 mai 1881 (dossier 407 EDT 17 aux archives départementales du Calvados). Elle fut depuis très légèrement décalée par rapport au centre de l'ancien dispositif, après quelques travaux proposés et réalisés par l'abbé Langlois (Alain Vaschy), et cela permit ainsi de libérer une voie transversale plus récemment ouverte et desti-

Stimulation et concurrence entre fondeurs de cloches : exemples des fondeurs de Landelles et de Villedieu

Le dossier paroissial de Saint-Pierre-de-Coutances contient deux lettres très intéressantes qui révèlent les conseils empressés qui pouvaient infléchir la décision que devait prendre le curé pour l'adoption d'un marché avec un fondeur de cloches. Le marché local de la fonte des cloches était concurrentiel : il y avait les fondeurs de cloches de Villedieu mais aussi les Dubosq de Quibou et Landelles. Nous ne savons pas grand-chose de celle de Percy, située à peu de distance de l'abbaye de Hambye, qui appartenait aux dits Dubosq. Les avis, les conseils des curés, ayant sans aucun doute, fait l'expérience récente d'une fusion de cloche, étaient en l'occurrence garants de la meilleure décision prise. En témoignent, ces deux lettres extraites du fonds paroissial : la première du curé de La Bloutière, la seconde du curé de Landelles. L'un et l'autre reconnaissent avoir agi en amont dans des échanges précédents, mais ces documents n'existent plus.

La Bloutière :

La lettre du curé de La Bloutière est un document non plié dont une seule face a été utilisée.

J'ai déjà eu l'honneur, mon cher ami, de vous écrire et de vous parler plusieurs fois en faveur du sieur Mouju, fondeur de Villedieu. Il me prie encore aujourd'hui de solliciter votre suffrage pour lui procurer la fonte de vos cloches qui se doit faire en peu. Il me dit que le nombre de vos bourgeois sont assez portés pour lui, comme vous avez la voix prépondérante, je vous en supplie de lui être favorable. Je crois que vous aurez lieu d'être content ; c'est un homme qui travaille très bien et très réputé. Il fera votre ouvrage au plus bas prix qu'il lui sera possible. Si vous n'avez contacté d'engagement en par ce jour, je vous serai bien obligé de lui être favorable, c'est un homme que je voudrais pouvoir obliger. Faites-moi le plaisir de me donner des nouvelles des affaires de notre cher confrère ; si vous en avez reçu. J'en suis inquiet, j'ai appris ces jours que le Parlement ne travaille point encore à aucunes affaires. Je vous souhaite une bonne santé et suis avec l'attachement le plus respectueux.

Votre très humble et très obéissant serviteur / Féret, curé de La Bloutière / Mon cher ami, ce 9 février 1775 / On dit notre seigneur évêque : archevêque de Sens, est-il vrai ?

Landelles :

La lettre du curé de Landelles est un document plié en quatre avec des rebords pliés pour cacheter, sur lequel le ¼ est réservé à l'adresse du destinataire : A monsieur / Monsieur Gérais, curé de Saint-Pierre-de-Coutances à Coutances.

La face du deuxième ¼ contient cette curieuse note, je cite « Monseigneur, je me crois obligé de vous donner avis du coup accablant qui vint de frapper votre maison de l'Hôtel-Dieu. La mort qui en…. En levant rapidement plusieurs de nos membres nous avait réduits à trois nous met à la veille d'être réduits à deux en venant de nous enlever ces jours derniers, monsieur Le Trouy, curé de Morville. S'en est donc fait de votre communauté de l'Hôtel-Dieu, monsieur, si vous ne nous aidez au plus tôt, de votre puissante protection. Le roi nous a fait défense par sa lettre de cachet de recevoir des novices. Nous ne pouvons répondre au désire que plusieurs excellents sujets nous témoignent de remplir les places vacantes. Vos favorables dispositions pour nous, les font nous presser ; nous en désirons rien plus que de nous rendre à leurs vœux. Nous en concevons le besoin extrême mais nous ne pouvons rien sans vous daigner donc, Mgr, hâter votre secours. Je vous en conjure au nom de tous mes confrères et tous ensembles nous nous efforçons de vous en témoigner par le zèle le plus soumis, la respectueuse reconnaissance avec laquelle nous ne cessons d'être, Monseigneur ».

Les deux autres ¼ formant une demi-page constituent la lettre elle-même :

Monsieur et très honoré confrère,

Enfin, mon paroissien fondra vos cloches et j'espère que la confiance qu'on a bien voulu mettre en lui, ne sera pas vaine. Son habileté se fait connaître de jour en jour, et la façon avec laquelle il agit dans ses marchés, affiche les sentiments d'honnête homme. Je sais que ma recommandation a fait chez vous sensation. J'en suis flatté, d'ailleurs je n'en suis point surpris ; ce n'est pas d'aujourd'hui que vous m'avez donné des preuves d'attention et de bonté. J'ai tremblé quand on m'a dit que vous aviez reçu un coup de foudre, et je crains, que la peur ne vous ait fait une trop vive impression. Je serai impatient jusqu'à le sieur Dubosq m'en rapporte des nouvelles. Je désire qu'elles satisfassent celui qui a l'honneur d'être dans un respectueux dévouement. Monsieur et cher confrère, votre très humble et obéissant serviteur. Goubin, curé de Landelles ; le 2 mars 1775.

Les deux autres ¼ du côté opposé contiennent ce qui

rie fut lancé et ce fut, parmi les candidats, le projet présenté par la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne fut retenu. Les digues, principale et secondaire furent édifiées au cours des périodes estivales de 1985 et 1986. Les vannes furent fermées au début du mois de janvier 1987 et le réservoir se remplit, peu à peu, des eaux de la Sienne et des premiers affluents. La création du lac modifia l'écosystème et la réserve ornithologique est créée en 1988 sur une bande linéaire d'1,3 km après la concertation du Comité de gestion piscicole du plan d'eau du Gast, l'association (AAPMA) du bassin de la Sienne et le Groupement ornithologique normand. Douze espèces d'oiseaux vivent dans la réserve : Fuligule Milouin ; Grèbe huppé ; Poule d'eau ; Sarcelle d'hiver (mâle) ; Foulque Macroule ; Grèbe Castagneux ; Grand Cormoran ; Fuligule Morillon ; Chevalier Guignette ; Héron cendré ; Bécassine des marais ; Canard Colvert (source : Groupe ornithologique normand). Un observatoire scientifique a été mis en service en novembre 1998 (GONm-ONF).

ZNIEFFE (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : je cite des extraits issus du document précité.

Superficie : 68,74 hectares.

Cette vaste retenue d'eau enserrée dans un massif forestier présente un fort intérêt patrimonial, initialement surtout sur le plan ornithologique, puis progressivement sur le plan botanique. Les prospections du Conservatoire Botanique National de Brest en 2009 et 2010 ont permis de faire le point et d'inclure dans la Znieff des parcelles périphériques à fort intérêt botanique.

Faune :

Cette étendue d'eau constitue une zone d'hivernage, d'étape migratoire, de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Pendant l'hivernage, les principales espèces observées sur le plan d'eau sont le Canard colvert (Anas platyrhynchos), la Sarcelle d'hiver (Anas crecca), la Bécassine des marais (Gallinago gallinago), la Foulque macroule (Fulica atra), le Fuligule milouin (Aythya ferina), le Canard siffleur (Anas penelope), le Canard Souchet (Anas clypeata). On note, dans cette zone, la nidification certaine du Grèbe huppé (Podiceps cristatus), du Rougequeue à front blanc (Phoenicurus phoenicurus), du Grèbe castagneux (Tachybaptus ruficollis), du Canard colvert (Anas platyrhynchos), de la Buse variable (Buteo buteo), de la Bondrée apivore (Pernis apivorus), de l'Hypolaïs polyglotte (Hippolais polyglotta), de l'Epervier d'Europe (Accipiternisus), du Faucon hobereau (Falco subbuteo) et de la Foulque macroule (Fulica atra) et celle, probable, du Fuligule morillon (Aythya fuligula). Sept espèces d'amphibiens, dont le rare triton marbré, ont été observées non directement sur la Znieff mais en périphérie immédiate ; mais certaines de ses parties constitutives, notamment les prairies humides, ont certainement un rôle pour ces animaux. Et plusieurs sortes de reptiles ont été de même détectées. Toutes ces espèces sont déclinées dans l'inventaire de la Znieff II "Forêt de Saint-Sever" englobant la présente Znieff.

Flore :

Les berges de l'étang, lorsqu'elles sont exondées en fin de saison, recèlent quelques espèces végétales intéressantes liées à ce type de milieu : citons le callitriche à fruits plats (Callitriche platycarpa), l'Elatine à six étamines (Elatine hexandra), le scirpe épingle (Eleocharis acicularis*) et la grenouillette de Lenormand (Ranunculus omiophyllus). Malheureusement, ces berges sont également colonisées par la crassule de helms (Crassula helmsii), espèce invasive avérée dans la région. Sur le site, une grande partie des berges sont littéralement recouvertes d'un tapis épais de cette plante, empêchant quasi totalement le développement d'autres espèces. Un plan de lutte à l'encontre de cette espèce est en cours d'élaboration sur ce site. La ZNIEFF a été étendue pour y intégrer quelques secteurs de prairies tourbeuses oligotrophes. Celles-ci accueillent une végétation caractéristique avec des espèces telles que le millepertuis des marais (Hypericum elodes), la campanille à feuilles de lierre (Wahlenbergia hederacea), la violette des marais (Viola palustris*), l'orchis maculé (Dactylorhiza maculata), la laîche étoilée (Carex echinata), le carvi verticillé (Carum verticillatum) etc.

Les oiseaux migrateurs venus du Groenland, du Spitzberg, de la Sibérie septentrionale et de la Scandinavie et allant vers l'Afrique équatoriale et l'Afrique du sud, se répartissent en quatre groupes :

Les oiseaux de passage:

Les migrants : Chevalier gambette, Hirondelle des fenêtres, Bécasseau variable, Hirondelle des rivages, Aigrette garzette, Tadorne de belon, Cigogne noire, Balbuzard pêcheur.

Les hivernants (migrateurs):Martin-pêcheur, Canard siffleur, Fuligule Nyroca, Canard Pilet, Garot à œil d'or.

Les oiseaux nicheurs (migrateurs): Gr7be huppé, Faucon hobereau, Grèbe castagneux, Foulque macroule, Gravelot, Poule-d'eau, Bruant des roseaux.

Les indigènes (ceux qui de manière permanente, vivent et se reproduisent sur le territoire) :

Les enfants répartis en trois groupes (dessin, questionnaire, évocation historique et descriptive du site) sont invités à regarder et à décrire le cadre paysager qu'ils découvrent devant eux : l'eau, le barrage ou la retenue avec ses pierres naturelles qui révèlent une hauteur d'eau plus ancienne (Granit plus blanc, plus pâle que le Granit bleu de Vire qui n'a jamais été immergé), la tour centrale en avant du barrage dans l'eau du lac (béton), la forêt avec ses arbres caducs et ses nombreux sapins, les collines de part et d'autre, le Granit de surface, les plantations.

Les stations de pompage d'eau potable sur la Sienne :

Le Gast ; Sainte-Cécile ; Ver ; Quettreville-sur-Sienne

Nicolas Joseph Foucault de Magny, intendant de la Généralité de Caen entre 1689 et 1710 s'exprime ainsi à propos de la Sienne, je cite « Les rivières de Sienne et de Soulle, lesquelles ont autant d'eau qu'il en seroit nécessaire pour faire des canaux

nous prenons sur la droite un petit chemin goudronné jusqu'aux Hortensias. C'est le commencement d'une nouvelle ascension, qui passe presqu'inaperçue, dans un chemin rural naturel. La route, à partir du lieu-dit des Hortensias, se transforme en chemin rural encaissé. Un coup d'œil à gauche permet d'entrevoir une partie du bourg de Percy -en-Normandie en contrebas. Nous empruntons une dernière portion de chemin goudronné avant de rejoindre la route au croisement que l'on prendra à droite vers le haut de la butte. Une source s'écoule d'un réservoir en ciment armé sur notre droite. Nous apercevons, une fois sur la route, l'impressionnant pylône aux nombreuses paraboles et la croix dressée sur le même site, à l'arrière, parait bien frêle confrontée à l'importance des installations de communications. Arrivés sur le plateau, nous quittons la route goudronnée, à La Butte, pour utiliser un large chemin encaissé. Une ancienne carrière sur notre droite d'où l'on peut entrevoir des trous d'eau. Que de collines en perspective à droite comme à gauche. Les nouvelles éoliennes de Moyon, trois une ligne entre la route de Saint-Lô et la route de Soulles, et une quatrième, isolée. Un grand silo cubique se démarque et les perspectives de paysages sont très importantes. C'est à couper le souffle, même si le vent depuis le Mont Robin, nous souffle dans le dos. Nous maintenons tout droit arrivés au croisement du Hamel Delaunay. Nous tournons à droite au croisement suivant puis aussitôt à gauche pour continuer sur le chemin des crêtes et reprendre l'ascension. L'église de Montabot et l'habitat groupé du bourg gisent en contrebas. Nous tournons à droite et utilisons un chemin encaissé vers la Gigonnière. Le chemin devient bitumé et au prochain croisement nous tournons à droite à la Herbinière pour entrer dans un chemin rural. Au croisement de la Hullerie, nous tournons à gauche, et suivons la route jusqu'à la mairie. Les immeubles d'une ancienne école des filles se dressent au lieu-dit de la Hullerie ainsi qu'une croix de chemin au profil bien curieux. Un dé est disposé sur un soubassement. Une colonne renflée qui s'effile vers le haut, sert d'appui à un croisillon tout aussi curieux puisque le tronçon vertical du dessous est arrondi tandis que les trois autres branches, les deux horizontales et le tronçon sommital, sont de profil cubique. La petite route nous ramène à notre point de départ.

Ce fut en conclusion pour certains d'entre nous une totale découverte. Nous en concluons globalement que les chemins sont bien entretenus, seuls quelques endroits plus litigieux mériteraient un peu d'empierrement ponctuel des assiettes. Ce fut finalement une très belle sortie pédestre, très oxygénante, revitalisante.

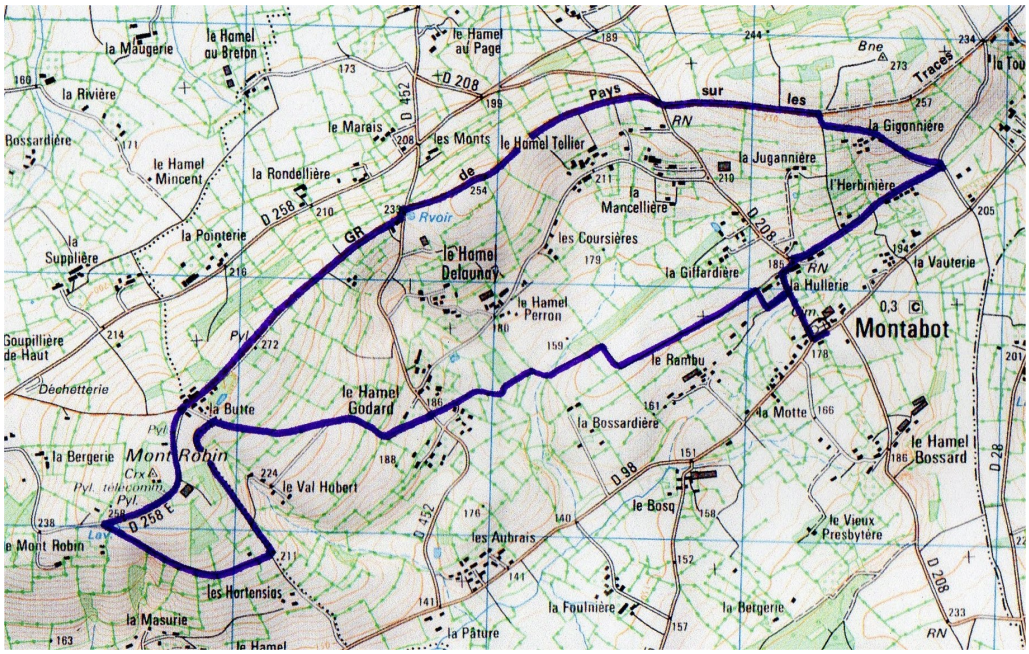

Boucle représentée sur la carte IGN

née à la circulation des corbillards et autres véhicules d'entretien. L'entrée principale du cimetière est monumentale. Un choix judicieux fut fait par les élus et en particulier monsieur de Petitville, d'utiliser l'avant corps monumental, en granit de taille, plaqué contre le portail ouest de l'abbatiale, de style classique avec ses deux hautes colonnes rondes et renflées portant un entablement surmonté d'un fronton triangulaire, lui-même couronné d'une haute croix. Il donne ici toute la monumentalité indispensable pour marquer ce franchissement et la pénétration dans ce champ du repos, qui n'est pas forcément de tout repos pour les morts eux-mêmes. Le portail, surmonté d'une petite croix, à deux vantaux fut, à priori installé en 1912, suite à une délibération municipale du 28 juillet 1912 où il est dit que « la porte du cimetière étant en très mauvais état, le conseil décide de la remplacer par une grille en fer plein et vote pour l'exécution de ce travail moyennant 400 francs. Monsieur Vimont, l'agent voyer du canton de Saint-Sever établit un devis moyennant 500 francs. Celui-ci est adopté le 17 novembre 1912 où le conseil émet le vœu que cette barrière soit placée conformément au plan et devis dans le plus bref délai possible. Des extensions du cimetière permirent de créer d'autres carrés qui sont tous lotis et qui révèlent par les zones devenues libres de toute sépulture hors-sol, n'en furent pas moins occupés. Une des toutes premières questions qu'on se pose, est celle de la présence, ou pas de l'ossuaire ? Nous avons trouvé un caveau d'attente bloqué par une dalle de ciment armé protégée par une barre de fer cadenassée, dans l'extension, vers le fond du cimetière, mais point d'ossuaire.

Seconde partie des participants

Le premier contrat de concession semble être celui accordé le 10 juin 1838 à la veuve Josset, née Vigeon, de la concession à perpétuité du terrain occupé dans le cimetière par les pierres sépulcrales placées sur les tombes de MM Pierre Vigeon, son père, décédé le 30 janvier 1827, Jean-Baptiste François Josset, son époux, décédé le 17 avril 1831 et Frédéric Auguste Lecharpentier, son gendre, décédé le 17 avril 1836. Cette demande va permettre aux élus de considérer que le cimetière a une superficie de 26 ares 20 centiares et qu'il y a lieu de l'accroître. Considérant que la mortalité est de 37 par an pendant les dix dernières années. Le Conseil municipal étant d'avis d'accorder cette concession moyennant la somme de 30 francs le mètre carré, soit au total la somme de 204, 25 francs, les trois tombeaux occupant une surface de 9,50 mètres carrés. Une rente annuelle de 45 francs va aller au bénéfice du bureau de bienfaisance de Saint-Sever. Les tarifs des concessions qui sont de trois catégories : perpétuelles (200 francs), trentenaires (75 francs), temporaires (25 francs) sont actualisés au vu et en vertu de l'application de l'ordonnance royale du 6 décembre 1843 et de la circulaire du Préfet du Calvados du 12 juin 1844. Ce premier contrat de concession permet d'apprendre que les élus municipaux songent déjà à l'extension du cimetière Mais celle-ci ne fut effective qu'en 1856 et sa bénédiction eut lieu par l'évêque de Bayeux et de Lisieux le 15 juin 1856. Une autre extension du cimetière, du côté du nord, fut présentée au Conseil municipal le 28 novembre 1920 sur les plans de monsieur Dadier sous la réserve d'obtenir la cession d'un bout de terrain de 2 mètres par madame Mauduit, longeant le côté nord du cimetière. Le Conseil étudia ce même jour la création d'un caveau provisoire au bout de l'allée centrale (image 136/537 des délibérations municipales en ligne, archives départementales du Calvados). Les choses allèrent moins vites en réalité puisque l'installation du caveau provisoire est toujours à l'ordre-du-jour le 21 novembre 1926. L'agrandissement du cimetière toujours à l'étude le 3 avril 1927 « considérant que la superficie actuelle deviendra dans un avenir prochain, insuffisante » et le 18 septembre 1927, les élus délibèrent en faveur de la construction du caveau provisoire, d'après le plan de l'architecte Vimont, pour un montant de 660 francs. Entre-temps des choses seront faites, tel que l'acquisition du corbillard le 10 juillet 1921 pour la somme de 5081 francs et des tentures blanches et noires pour le corbillard le 25 mai 1924. Ce corbillard était à nouveau à l'étude le 28 décembre 1919 après avoir été ajourné en raison de la guerre le 27 juin 1915, mais en réalité le Conseil municipal avait dès le 14 juin 1914 décidé de son acquisition et voté le tarif et les redevances pour les trois classes payantes et mieux encore en nommant une commission de cinq membres chargés d'étudier cette acquisition d'un char funèbre (je cite) le 15 février 1914 (image 58/537). Le cimetière est un espace désormais bien clos avec ses murs, ses murets surmontés de grillages, une haute haie de cyprès au nord. Il n'en fut pas toujours le cas comme le prouve cette délibération du 17 août 1890 où on dit que « la clôture du cimetière est en mauvais état, que les animaux passent souvent dans le cimetière à travers cette clôture ; qu'il y aurait

reste d'un cachet de cire et l'adresse du destinataire : A monsieur / Monsieur Gérais, curé de Saint-Pierre-de-Coutances à Coutances. Les deux autres quarts contiennent des notes concernant le marché, je cite : On allumera le fourneau vers les sept heures du matin afin que l'on puisse couler avant le coucher du soleil.

Qu'il sera fait épreuve d'un morceau de cuivre rouge et s'il est reconnu bon, il en sera fait venir la quantité nécessaire, laquelle quantité sera scellée et cachetée jusqu'au moment de la fonte et faite partir dans le fourneau par les sieurs députés.

Et le fondeur sera tenu fondre les matières qui lui seront présentées.

Et par clause expresse, nul fondeur autre que..... avec lequel est contracté ledit accord ne pourra approcher de la fonte ni au moment que le feu sera au fourneau, ni avant, ni après, s'il n'est agréé desdits députés.

Les cloches seront à l'épreuve pendant l'espace de six mois.

Fournir les 4/100 pour le métail à acheter.

Donner caution.

En juin ou juillet : fonte.

Inscriront en (capitales lisibles).

Emploieront sur les cloches les noms qu'il plaira au Général y faire inscrire.

Une seule de ces deux lettres atteindra son objectif. Le curé de Landelles s'en exprime très clairement et cela se confirme par l'attestation insérée dans le registre des baptêmes-mariages de l'église paroissiale de Saint-Pierre-de-Coutances (images 140-141/180) où le curé dite que « le vendredi 15e jour de septembre 1775 en la paroisse de Saint-Pierre-de-Coutances a été célébrée suivant le rite du diocèse la cérémonie de la bénédiction de six cloches de la façon du sieur Jacob Dubosq, marchand-fondeur, originaire de la paroisse de Quibou, domicilié en celle de Landelles, diocèse dudit Coutances, lesquelles ont été nommées, savoir la première : Ange, Ambroise, par Mgr Ange François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances et de noble dame Ambroisine Léonord de la Houssaye, épouse de haut et puissant seigneur, Messire Louis François de Cussy, chevalier, marquis de Jucoville, seigneur de Mondeville, Grand-Camp, Leraulville, La Cambe et autres lieux, représentés par l'abbé Valesque, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église cathédrale de Coutances, official général et grand vicaire du diocèse ; la seconde : Louise, Guillaume, par Guillaume Antoine Pierre de Hobye de Senneville, chevalier de .... Et Saussey, seigneur du Plessis, Sainte-Barbe-en-Saussey et ... Saint-Jean et Saint-Pierre de Coutances et Charlotte Antoinette du Hamel Ripault de Saussey, son épouse ; la troisième : Marie, Françoise, par François Robert le Pigeon de Launey, conseiller du roi, président au siège de Coutances (quart bouillon, tailles foraines, gabelles) et Marie Michèle Madeleine.... Son épouse ; la quatrième : Joseph, Anne, par Joseph Bernardin Colette Doutresoulle, seigneur d'Outresoulle, conseiller, procureur général du roi au baillage dudit siège de Coutances ; la cinquième : Charlotte, Etienne, par maître Charles François Hébert, prieur de l'Hôtel-Dieu de Coutances et patron présentateur du bénéfice cure de l'église Saint Pierre de Coutances et demoiselle ..... Beauchef de Valjouas de Servigny ; la sixième par maître François Le Gérais, prieur de l'Hôtel-Dieu de Coutances et curé de Saint Pierre de Coutances et Jeanne Marguerite Lechevalier, veuve du sieur de Lisle-le-Malard et en présence du marchand fondeur signataire...

D'autres informations nous parviennent par le livre paroissial : En 1775, bénédiction de la grosse cloche et des quatre cloches moyennes ; la petite refondue en 1711 porte cette inscription « l'an 1711 je fus nommée Anne par Maître Auguste Blouet de Camilly, Conseiller du roi en la Cour du Parlement de Normandie ». Jean marquet, fondeur de cloches au bourg de Villedieu, Basse-Normandie, promet le 29 août 1759, de refondre la cloche de cent vingt et une livres et demie avec laquelle on sonne les basses messes dans l'église Saint-Pierre-de-Coutances, moyennant le prix de trente-trois livres. Un autre accord avait été conclu le 28 août 1753 avec messieurs François Quentin ; Jean-Baptiste Bollée et Joseph Gillot, fondeurs de la paroisse de Graffigny en Lorraine, pour la refonte des cinq cloches, moyennant six cent livres plus douze livres de pot de vin ; la première pesant trois mille livres et les quatre autres de moindre poids et toutes les cinq formant une quinte d'accord en ton et en son (livre paroissial de Saint-Pierre-de-Coutances). L'épigraphie, pour conclure, publiée dans l'annuaire de la Manche de 1852, page 641, nous permet de lire « l'an 1775 j'ai été bénite par frère Thomas Legerais, curé de cette paroisse et nommée Ange Ambroisine par Mgr l'illustrissime et révérendissime Ange François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances et haut et puissant seigneur messire Louis François de Cussy, chevalier, marquis de Jucoville, seigneur de Mandeville, Grandcamp, Létanville, La Cambe, etc. Dubosq , l'aîné, m'a faite ».

lieu de clore le cimetière de ce côté en maçonnerie et de construire un petit bâtiment pour ramasser les outils du fossoyeur ». Ces travaux sont rapidement exécutés compte-tenu du procès-verbal de réception des travaux en vertu du devis approuvé le 10 septembre 1890 s'élevant à 2376 francs moins un rabais de 13% et dont le coût total s'éleva à 2704,03 francs. Une grille, sur la proposition de monsieur Collet, est envisagée sur le mur. Le maire est invité à s'informer auprès de messieurs Vimont et Lenosl le 27 novembre 1910. Le cimetière apporte aussi un peu de revenus, la vente de l'herbe dans le cimetière (par exemple le 18/5/1890), des arbres qui s'y trouvent, comme le sycomore à la même date. Ce sont deux chênes, se trouvant sur les clôtures, qui seront vendus sur décision du 23 février 1908. S'il est probable que des monuments sont relativement anciens il n'en est pas de même pour d'autres. A titre d'exemple, cette décision du Conseil municipal autorise le Maire à vendre les croix et morceau de granit abandonnés par les familles et devenant (sic) une cause d'encombrement dans les allées du cimetière, le 3 juin 1906 (image 237/257 des délibérations municipales, archives départementales du Calvados, en ligne).

La commune offrit plusieurs concessions à titre honorifique et en reconnaissance de services rendus à : l'abbé Blancagnel, curé-doyen (16/2/1890) ; l'abbé Artois, ancien curé (26/5/1901) ; Hippolyte Besnehard, ancien secrétaire de la mairie (30/5/1909) ; Louis Laigre, garde-champêtre, en raison de ses longs et loyaux services (27/2/1921) ; à la mémoire des enfants de Saint-Sever morts pour la France et exhumés du front (8/5/1921) et sans doute d'autres encore, comme ces soldats anonymes, morts pour la France en juin 1944 et dont le monument est entretenu par le Souvenir Français. Ce cimetière se remarque aussi par deux îlots distincts : un carré pour les enfants, même si de nombreux autres sont dispersés sur le site funéraire et un carré militaire.

Parmi l'héritage funéraire historique et artistique :

Il n'y a pas que des monuments funéraires pour révéler des savoir-faire. D'humbles tombes constituées d'une clôture de bois formée de quatre planches assemblées, ornées de festons et à la tête de laquelle a été plantée une simple croix de bois est autant révélatrice des habitudes locales.

La mémoire séverine se traduit dans le cimetière par une abondance de monuments funéraire en granit de taille, pour l'essentiel bouchardé. La force de cet héritage s'articule par l'abondance des artisans dans le travail de cette pierre, fille du sol, parmi lesquels : Peschet-Fortin, Peschet-Charenton, Auguste François Julienne, Julien François Morel, L. Enguehard ou encore : René Louis Rivière, entrepreneur de monuments funéraires du Gast.

Il ne s'agit pas de faire ici un inventaire exhaustif des monuments ou des sépultures qui contribuent à cet enrichissement culturel local. Je note le tombeau de la famille d'Eugène Gilles Aumont (1921), docteur en médecine, officier d'académie qui a fait l'objet d'une petite notice dans la voix du patrimoine de Sienne, n° 80. La tombe d'un pionnier de l'aviation : Emile Munch, un séverin adopté vers la fin des années 1950 et qui y vécut jusqu'à son décès en 1963, dont la tombe a été récemment redécouverte par monsieur Yves Ledran et que nous sommes allés voir (voir Ouest-France du 20 février 2013 dans la rubrique « histoire »), éclairés par madame… notre pisteur en quelque sorte qui a beaucoup à dire sur ce site funéraire. Que dire du très beau tombeau de la famille Poirier-Berthe dont une haute croix faite de rameaux d'acanthes et de fruits en grappes dont le croisillon est illustré d'une couronne ornée de perles et une fleur au cœur à huit pétales. Une grande vasque a pris place sur l'avant sur sarcophage au pan incliné. Mais c'est un détail en relief qui attire l'attention : une main offre deux roses, une ouverte, la seconde en bouton. La finesse de la sculpture interpelle car elle nécessitait une excellente dextérité pour faire ressortir ce détail de la dureté qui caractérise ce matériau.

Un cippe se dresse isolé au cœur d'un espace lissé qui fut sans aucun doute occupé mais dont on ne distingue plus guère les emplacements de sépultures. C'est un beau pavé géométrique dressé dans le sens de la hauteur, surmonté d'un fronton triangulaire orné de quatre amortissements en forme d'acrotères. Il immortalise les sépultures de la famille Eude. On remarque sur l'un des frontons une branche rompue sur laquelle deux cœurs sont fixés. Un pot à feu sommital trône au sommet du monument. Toutes les épitaphes sont en relief et en y regardant de plus près on remarque deux erreurs du sculpteur qui fut obligé de créer deux greffes pour récupérer le sens de ses écrits. L'épitaphe répartie sur les quatre faces est importante : c'est un monument qui parle. Même si l'on sait que le cimetière n'est occupé que par des gens bien, on ne peut qu'être admiratif « ici repose/le corps/de Ls (Louis) Ate (Auguste) Eude/décédé le/20 juillet/1845 âgé/de 31 ans/6mois/Oh ! vous/qui l'avez/connu/priez/Dieu/ pour le/repos/de son/âme/il fut bon époux/bon père/et ami/sincère/la mort/cruelle/ l'a ravi au/printemps/de son âge/et elle/a plongé/dans une/douleur/mortelle/sa femme/ses enfants/et toute sa famille ».

Le tombeau sous la forme d'un large monument en granit bouchardé de la famille Pellerin. C'est une concession familiale qui réunit dix défunts à ce jour. L'épitaphe s'y distingue par cette expression « aimons/la vie/ ne craignons pas/la mort/ car les âmes/ne meurent point/et s'aiment/toujours ».

Que dire des deux magnifiques colonnes renflées en granit bouchardé de la famille Loysel si ce n'est qu'elles représentent toutes les deux cet indéniable intérêt de la sauvegarde.

Deux stèles, dont une renversée depuis plusieurs années, démontre le savoir-faire, cette fois-ci, dans la fusion du métal. L'œuvre est signée de Vimont à Vire. Ce sont deux stèles au fronton circulaire, celle qui est debout est surmontée d'une fine croix en bronze. Elle est sur une face illustrée d'une grande croix en relief et de trois représentations regroupées en faisceau : un cœur, une ancre de marine et une croix. Nous sommes en présence des vertus théologales de la charité, de l'espérance et de la foi. Une épitaphe latine en relief reprend un passage du prophète Michée au chapitre 7 verset 8 de la Bible « audiet me deus meus consurgam cum sedero in tenebris" : écoutez-moi ô mon Dieu je me relèverai quand je suis (serai) assis dans les ténèbres (prophète Michée, chapitre 7 verset 8).l'autre face nous informe, sous la couronne de roses, qu'elle fut dressée à la mémoire de Thérèse Victorine Renard née le 26 avril 1824, décédée le 5 août 1870, âgée de 46 ans. Priez Dieu pour elle. Sa famille reconnaissante. Deux palmes disposées en faisceau illustres le bas de cette stèle avec la mention « concession à perpétuité ». la sépulture s'organise à l'intérieur d'une clôture de fonte pourvue d'un portillon pour y pénétrer. La stèle renversée évoque : Sophie

propres à partir de petits bateaux pour la commodité du commerce, si elles étaient bien ménagées et si leurs cours n'était point interrompu par des ponts, des clides, des chaussées, des bieux et des écluses pour faire moudre une quantité extraordinaire de moulins qui sont sur ces deux rivières » (Revue de l'amateur manchois, 1887, tome 4).

Un projet de navigation sur la Sienne fut mené dès 1778 par le Subdélégué de Coutances. Il s'agissait de rendre navigable la Sienne, au-dessous de Gavray où, je cite « les eaux de cette rivière sont très forts au bourg de Gavray à quatre lieues de Coutances et depuis ce bourg jusqu'à l'embouchure » (AD 14 C 3038 et notes d'Emile Bridrey dans les cahiers de doléances : rivière de Sienne, page 319, tome 1, année 1907). Il existait sur la petite rivière de Sienne six moulins à papier en 1836 qui occupaient quarante-huit personnes et dont les produits s'écoulaient facilement soit dans le département, soit pour Paris (Aperçus sur la statistique morale, politique et matérielle de l'arrondissement d'Avranches, fascicule 515 de la revue de l'avranchin, page 277, tome 26). Les eaux de cette rivière (1788) sont très fortes au bourg de Gavray, à quatre lieues de Coutances et depuis ce bourg jusqu'à l'embouchure de la rivière, les fagots et les bûches sont vendus à Gavray et paroisses voisines douze à quinze sols la charge de cheval et à Coutances, trente-cinq à quarante sols. La facilité de transport de ces bois augmenterait considérablement le revenu des terres et procurerait à Coutances l'approvisionnement du bois au moindre prix… (C 3038, AD 14). La rivière de Sienne d'après le manuscrit Lecoq, page 35, prend sa source dans la forêt de Saint-Sever, dans la noë de Sienne et passe par les paroisses du Gast, Boisbenâtre, Fontenermont, Saint-Maur-des-Bois, Beslon, Sainte-Cécile et le bourg de Villedieu, d'où après avoir reçu auparavant au pont de Beslon, la rivière de Senène, qui a sa source dans la paroisse de Sept-Frères et coule par celles de Courson, Saint-Aubin, Saint-Fraguaire et Beslon. Elle entre dans l'élection de Coutances, et après avoir passé par le bourg de Gavray, l'abbaye de Hambie et le pont de la Rocque, elle va former en entrant dans la mer, le port de Regnéville.

Ses principaux affluents :

Rive gauche : le Houx, la Davière, le Guériant, le Bourg-l'Abbesse, le Cacquevel, le Lucas, Saint-Julien, Lorbehaye, la Bérence, l'Airou, le Quillebec, l'Eguilles, la Riotte, Montchaton ;

Rive droite : la Célesne (encore appelée Sénesne), Bordes, la Roche, la Mancellière, la Gièze, la Vieille église, la Hambiotte, la Doquette, la Foulerie, le Gast, le Pont-Flambart, le Bief, Forvet, la Vannes, Brucourt, Malfiances.

Le bon état écologique des cours d'eau est un objectif fixé dans le cadre des lois issues du Grenelle de l'environnement. Les cours d'eau contemporains sont aujourd'hui au centre des transformations majeures (je cite « pour une bonne gestion inventive et ouverte des cours d'eau ordinaires). La directive cadre européenne sur l'eau (DCE) promulguée au niveau européen en 2000 a pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, relayée en France par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA 2006). En France particulièrement cela passe par le démantèlement et l'arasement des ouvrages construits en travers des cours d'eau qui n'ont plus d'usage hydraulique comme les seuils et leur vannage qui alimentent les biefs. On s'attaque également aujourd'hui à des barrages producteurs d'énergie électrique comme ceux de la vallée de la Vire et de la Sélune (je cite la conclusion de l'ouvrage « Paysages et gestion de l'eau, sept millénaires d'histoire de vallées et de plaines littorales en Basse-Normandie, « pour une gestion inventive et ouverte des cours d'eau ordinaires » ouvrage collectif dû à Laurent Lespez aux Presses universitaires de Caen).

Les barrages sur la Sienne au 17 octobre 1951 : moulin d'Orval (Hyenville), moulins de Quettreville et de Sey (Quettreville-sur-Sienne), moulins de Gruelle, de la Nation et de Saint-Nicolas (Cérences), moulins de Valencey et de la laiterie de Ver (Ver), moulins de la Seyère, de Gavray et de l'usine électrique (Gavray), vieux moulin de la Forêt et de Saint-Denis-le-Gast (Saint-Denis-le-Gast), moulin de la Baleine (La Baleine), moulin de Mauny (Hambye), moulin de Sourdeval-les-Bois (Surdeval-les-Bois), moulin de Sienne (Percy), moulins de l'Orbehaye (Montaigu-les-Bois), moulins du Colombel (La Bloutière), moulins de la Foulerie, du Bourg-l'Abbesse et de Villedieu (Villedieu-les-Poêles), moulins de la Davière et de Saint-Aubin (Saint-Aubin-des-Bois), moulins de Boisyvon (Bosyvon), moulins de Coulouvray (Coulouvray-Boisbenâtre), moulins de l'Ile Haupais (Fontenermont), moulins du Gast (le Gast).

L'étude de 1988 révèle que 35 moulins sont abandonnés pour la plupart ou transformés en résidences secondaires ; six minoteries : Hyenville (Paturel) ; Cérences (Paturel) ; Gavray (Beauquesne) ; Villedieu : la Foulerie (Lechevallier), Pont-Picard (Lechevallier) ; Quettreville-sur-Sienne (Lefèvre) ; deux micro-centrales électriques : Huet à Gavray (Léger) et Sienne à Percy (Léger) ; source : DDAF, service hydraulique.

Saumon : étude « potentialités et propositions d'actions coordonnées pour la restauration de la population de Saumon atlantique sur la sienne » de Laurence Macé, septembre 1988, université de Renne 1.

Les prairies et les zones humides constituent un milieu naturel remarquable par la régulation des niveaux d'eau (éponge), l'épuration naturelle des eaux (filtre), le réservoir de biodiversité (milieux : terrestre et aquatique). Parmi elles : toute la zone de Saint-Aubin-des-Bois, Beslon, Saint-Fraguaire, Sainte-Cécile, Hambye (Sienne et Hambyotte), le Chefresne (la Chefresnaise), Quettreville-sur-Sienne, La Lande-d'Airou (L'Airou), La Trinité (l'Airou), Ver (l'Airou), La Baleine (la Sienne).

Quelques plantes : la Lysimaque, le Chardon des marais, l'Angélique sauvage, la Menthe aquatique.

Les insectes : le Thumatha senex, l'une des 116 espèces de papillons de nuit présente sur le site du Gast. Rare dans le département de la Manche, il fréquente les milieux humides et marécageux. La chenille vit sur les mousses et les lichens.

Les espèces arborescentes : Chêne, Bouleau, Frêne, Saule marsault, Aulne glutineux.

Association de sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

N° SIRET : 801 053 380 00011

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

patrimoinevaldesienne.fr

Clara Renard épouse de monsieur J.F. Lenouvel, décédée à Vire le 16 septembre 1856 qui « fut une vertueuse fille, tendre sœur et bonne épouse ».

Est-il possible de rester indifférent face à une autre œuvre de fonte moulée reproduisant une Vierge de pitié ? La Vierge est disposée dans une arcature et un ensemble d'ouvrage d'inspiration gothique flamboyante dont l'épitaphe sous la forme d'un simple rectangle de fonte d'aluminium est dédiée à Patrice Eugène Touzé décédé le 11 février 1871 dans sa 54e année et de Marie Julie Loysel, son épouse, décédée le 18 février 1881, dans sa 58e année, de profundis. Cette plaque fut conçue par A. Touzé de Saint-Sever.

On ne peut éviter le tombeau avec sa haute croix drapée du linceul de la famille Rochat-Laigre, illustré d'une couronne de fleurs brélée. Un sarcophage portant des épitaphes et à son extrémité une vasque, le tout en granit de pays.

Des dalles tombales sur les tombes de messieurs : P.J.V. Drouet, curé-doyen, décédé le 22/1/1821 ; d'un prêtre (illustrée d'un calice, d'une paire de chandeliers, et des larmes) dont l'épitaphe a disparu ; de P. Vigeon (+ 28/1/1827), bon fils, bon mari, bon père, que son âme repose en paix ! dont la dalle est illustrée d'une croix pédiculée et des larmes.

Une plaque de fonte d'aluminium, beaucoup plus rare dans sa forme, surmontée qu'elle est d'une croix, rappelle la présence en ce lieu de Prosper Foucher décédé le 2 février 1870, âgé de 47 ans, priez Dieu pour lui.

Un autre monument interpelle : c'est celui des quatre soldats français inconnus morts pour la France, en juin 1944. Six stèles d'aviateurs anglais tombés sur le territoire communal prolongent ce précédent tombeau.

Le cimetière de Saint-Sever conserve quelques croix de fonte non négligeables par tout ce qu'elles peuvent nous raconter dans les symboles religieux (Dieu le Père, Christ, Vierge Marie, apôtres, évangélistes, vertus théologales, saints, anges, la lumière, les torches enflammées, les allégories de la mort), la faune (serpent, hiboux, pélican, par exemple)), la flore (roses, lilas, iris, lis, chrysanthèmes, pensées, immortelles, tanaisies, tournesols, pavots, typhas ou massettes, épis de blé, sarments de vigne et bien d'autres espèces) et tant d'autres raisons de s'y pencher.

Comment faire l'histoire d'un cimetière ?

Plusieurs sources archivistiques sont à la disposition des chercheurs : Visites archidiaconales (17e-18e siècle) pour les églises de l'ancien diocèse de Coutances (Le Val de Vire) ;

Pierres de fondations enchâssées dans les murs des églises ;

BMS (baptêmes, mariages, sépultures) paroissiaux (registres d'inhumations qui précisent s'il y a eu inhumation dans l'église ou dans le cimetière et qui parfois indiquent précisément l'endroit de la fosse dans l'église) ; Livre paroissial ou mémorial paroissial ;

Registres de délibérations municipales ;

Registres de catholicité (1803-à maintenant) ;

Registres des inhumations protestantes ;

Registres des délibérations de fabriques catholiques ou protestantes (souvent aux archives départementales) ;

Plans de cimetière ;

Archives communales : dossiers cimetière (souvent aux AD) ;

Registre des exhumations, d'épandage des cendres (communes) ;

Dossiers des monuments funéraires (rarissimes) ;

Série « O » des archives départementales du Calvados ;

Série « W » du cabinet du Préfet, des Préfectures et Sous-préfectures ;

Legs et donations (archives départementales, archives diocésaines) ;

Contrats de concession (archives communales et série « O » des archives départementales) ;

Actes civils publics de l'enregistrement (perdus pour l'arrondissement de Vire à l'exception du 1er tiers du 19e) ;

Conférences ecclésiastiques (pour le diocèse de Coutances et Avranches : 1866-1867, 1950-1951) ;

Visites décanales (aux archives diocésaines de Bayeux, ou les archives départementales du Calvados) ;

Presse, dossiers biographiques, iconographie, ... Et d'autres sources.

On parle aussi à Saint-Sever, par exemple le 17 janvier 1819, du « cimetière à la Mule » qui reste pour moi une énigme et dont la propriété était revendiquée par Pierre Vigeon. Une chose est certaine : ce cimetière à la Mule n'avait pas appartenu aux moines bénédictins de l'abbaye.

Voici en quelques lignes des arguments venant plaider en faveur de la conservation de cet héritage. Je dis souvent que le cimetière concentre la mémoire d'une commune. Sa valorisation ne peut que contribuer au mieux-être.

L'association est fédérée à : La Fondation du Patrimoine, la Société pour la Protection des Paysages et de l'esthétique de la France, la Fédération Patrimoine Environnement, la Fédération des Moulins de France, le Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais, la Commission départementale du Conseil général de la Manche pour la sauvegarde des cimetières, la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire « Arts et mémoires des cimetières de la Manche » et des associations locales.